



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBSTA/2001/6
1^{er} septembre 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quinzième session
Marrakech, 29 octobre-9 novembre 2001
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

ARTICLE 6: ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

**PROPOSITIONS ET OPTIONS RELATIVES AUX MODALITÉS
D'INTÉGRATION DE L'ARTICLE 6 DANS LE PROGRAMME
DE TRAVAIL DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL
SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE**

Note du secrétariat

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1-3	2
II. SYNTHÈSE DES DONNÉES D'EXPÉRIENCE.....	4-17	2
A. Observations communiquées par les Parties.....	4-8	2
B. Réunions parallèles.....	9-12	4
C. Informations complémentaires	13-17	5
III. DÉBAT	18-23	7
IV. OPTIONS	24-27	9

I. INTRODUCTION

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA), à sa huitième session, a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant décembre 1998, leurs vues sur les moyens de promouvoir l'application de l'article 6 de la Convention, afin que celui-ci les rassemble et les publie dans un document de la série MISC. Trois observations ont été présentées respectivement par l'Autriche au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, par la Suisse et par l'Ouzbékistan (FCCC/SBSTA/1999/MISC.1). À la même session, le SBSTA a invité le secrétariat à réfléchir à la façon dont l'article 6 pourrait être intégré dans son programme de travail et à faire des propositions à cet égard en tenant compte des vues communiquées par les Parties, propositions qu'il examinerait à sa dixième session. Le SBSTA a prié le secrétariat d'envisager l'élaboration de directives plus strictes au sujet des données à fournir sur l'article 6 dans les communications nationales (FCCC/SBSTA/1998/6, par. 37 g). Le secrétariat a également été prié «d'étudier la possibilité d'instituer dans le cadre des Nations Unies une "journée des changements climatiques", afin de promouvoir la prise de conscience des problèmes liés aux changements climatiques aux niveaux national et international» (FCCC/SBSTA/1998/6, par. 37 h).

2. À sa dixième session, le Président du SBSTA a regretté que le petit nombre d'observations soumises par les Parties n'ait pas permis au secrétariat de faire des propositions concernant les modalités d'intégration de l'article 6 dans le programme de travail du SBSTA (FCCC/SBSTA/1999/6, par. 60). Le SBSTA a invité les Parties à faire parvenir au secrétariat avant octobre 1999 de nouvelles propositions destinées à servir de base à un débat portant davantage sur le fond à la douzième session du SBSTA (FCCC/SBSTA/1999/6, par. 61). Deux autres communications ont été reçues du Kenya et des États-Unis avant octobre 1999 (FCCC/SBSTA/2000/MISC.3).

3. Le SBSTA, à sa douzième session, a noté que si l'on reconnaissait généralement qu'il était important d'entreprendre des activités relatives à l'article 6, cette question n'avait jusqu'alors guère retenu son attention. Il a noté également que des Parties, des organisations intergouvernementales (OIG) et des organisations non gouvernementales (ONG) avaient déjà entrepris des travaux aux niveaux national et international et qu'il fallait rassembler et mettre en commun les enseignements qui en avaient été tirés, y compris les produits d'information élaborés, et déterminer les domaines prioritaires (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 64 b). À la même réunion, le SBSTA a pris note d'un rapport verbal du secrétariat sur des propositions visant à faire progresser la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention. Le SBSTA a prié le secrétariat d'inscrire l'article 6 à l'ordre du jour de sa quatorzième session et, éventuellement, de ses sessions suivantes (FCCC/SBSTA/2000/5, par. 64 c).

II. SYNTHÈSE DES DONNÉES D'EXPÉRIENCE

A. Observations communiquées par les Parties

4. L'observation présentée par l'Autriche au nom de la Communauté européenne et de ses États membres, préconisait, *entre autres*, que l'on établisse des lignes directrices plus particulièrement axées sur la notification afin d'augmenter la comparabilité des informations. Il a été souligné qu'il était nécessaire de sensibiliser le public à la menace que constituent les changements climatiques. Le rôle clef des systèmes d'éducation à cet égard a été évoqué.

Le rôle important des ONG dans la vulgarisation des informations sur les changements climatiques a été présenté comme complémentaire des campagnes de sensibilisation organisées par les gouvernements. L'Autriche a suggéré que le secrétariat attire l'attention sur les bonnes pratiques qui sont mentionnées dans les observations présentées. Elle a proposé que le secrétariat examine les mesures prises par les autres agences des Nations Unies au titre de l'article 6, et qu'il informe le SBSTA des lacunes importantes éventuellement constatées et des nouveaux domaines à traiter. En ce qui concerne l'instauration dans le cadre des Nations Unies d'une «journée des changements climatiques», l'Autriche a émis des réserves. Elle a suggéré que l'on évalue l'utilité des journées existant dans ce domaine, comme la Journée mondiale de la protection de la couche d'ozone ou la Journée mondiale de l'environnement, et, dans ce contexte, de les envisager comme un cadre pour les activités concernant les changements climatiques (FCCC/SBSTA/1999/MISC.1).

5. L'Ouzbékistan a proposé la création de comités nationaux, placés sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans le but de promouvoir l'application de l'article 6. Ces comités seraient chargés de faciliter la diffusion des informations disponibles sur les changements climatiques auprès des populations locales dans leur propre langue. Ils pourraient passer en revue les matériels de formation utilisés dans les écoles et les réviser. Les ONG auraient un rôle à jouer dans les activités de ces comités. L'Ouzbékistan a souligné la nécessité d'organiser périodiquement des ateliers internationaux sur les questions d'éducation, de former des spécialistes nationaux et d'échanger les données d'expériences particulièrement intéressantes. Il a noté qu'une aide du secrétariat était indispensable pour mobiliser des ressources financières et établir des structures institutionnelles nationales. Il a également appelé le secrétariat à travailler avec le PNUE à la création de comités nationaux qui seront chargés notamment de diffuser des informations sur les questions relatives aux changements climatiques. Pour ce qui est de l'utilisation d'une «journée des changements climatiques», l'Ouzbékistan a proposé une «journée des questions relatives aux changements climatiques» pour sensibiliser le public à l'application de la Convention et du Protocole de Kyoto. Cette journée pourrait appeler l'attention sur les politiques environnementales (FCCC/SBSTA/1999/MISC.1).

6. La Suisse a insisté sur la nécessité de disposer d'informations et de documentations compréhensibles et plus faciles d'accès, en particulier des versions traduites et simplifiées de matériels tels que les rapports d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et des renseignements recueillis dans le cadre de la Convention. Elle a proposé que la Conférence des Parties charge un centre de documentation de rassembler et de mettre à disposition les documents dont la reproduction est autorisée (FCCC/SBSTA/1999/MISC.1).

7. Le Kenya a noté la nécessité de diffuser auprès du grand public les informations sur les changements climatiques émanant du GIEC et de la Convention. Il a suggéré que ces informations soient présentées de manière à être comprises du plus grand nombre. Il a demandé instamment que les changements climatiques soient incorporés dans les programmes scolaires et a fait observer que les pays pourraient bénéficier d'une assistance à cette fin. En ce qui concerne les centres nationaux de liaison, ils doivent recevoir une formation qui leur permette d'élaborer, d'échanger, d'adapter et de diffuser des documents sur les changements climatiques proposant des mesures d'adaptation et de réduction, et une formation à la mise en place de programmes nationaux de diffusion (FCCC/SBSTA/2000/MISC.3).

8. Les États-Unis ont décrit leur conception de l'aide au développement, selon laquelle des activités d'éducation, de formation et de vulgarisation sont intégrées aux efforts à long terme de renforcement des capacités, afin de répondre aux besoins exprimés par les pays en développement. L'assistance au développement octroyée par les États-Unis consiste essentiellement en un ensemble d'activités climatologiques dont la mise en œuvre fait appel aussi aux compétences de professionnels nationaux. Les États-Unis ont conseillé d'utiliser l'Internet pour échanger des informations et des supports éducatifs, en rappelant que cet outil permet d'atteindre un très large public. Il leur a paru essentiel de faire participer les ONG aux efforts d'éducation et de sensibilisation du public, afin d'informer l'ensemble de la population de l'intérêt d'une action tant au niveau national qu'international (FCCC/SBSTA/2000/MISC.3).

B. Réunions parallèles

9. Les réunions parallèles qui ont eu lieu à l'occasion de la douzième session du SBSTA à Bonn (Allemagne) et de sa treizième session à Lyon (France) ainsi que de la sixième session de la COP à La Haye (Pays-Bas) avaient pour but d'informer les Parties de l'état d'avancement de la l'application de l'article 6, d'encourager les Parties, les OIG et les ONG à échanger des données d'expérience, et d'engager un débat sur le classement des questions par ordre de priorité. À partir des données d'expérience nationales, régionales et internationales, elles ont analysé les besoins, les activités passées, présentes et futures, les enseignements qui en ont été tirés et les meilleures pratiques.

10. La première réunion parallèle, qui a eu lieu à l'occasion de la douzième session du SBSTA, a mis en lumière l'expérience acquise par diverses Parties, des agences des Nations Unies et une ONG. Le Kenya, les Pays-Bas et les États-Unis ont présenté les résultats obtenus dans leurs pays respectifs, tandis que le PNUE/IUC (Groupe d'information sur les Conventions), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont évoqué les approches adoptées ainsi que leurs activités et leurs produits. Il ressort de l'expérience acquise aux Pays-Bas que la planification du secteur des communications constitue un outil efficace d'élaboration des politiques. Pour certaines Parties, l'intégration des communications dans l'élaboration des politiques accroît la sensibilisation du public et favorise l'évolution des comportements individuels. Il a été souligné qu'une planification rationnelle de ce secteur augmentait l'adhésion aux politiques adoptées par les gouvernements. L'un des enseignements tirés par le Kenya est la nécessité de disposer d'outils pour améliorer la diffusion des informations. Il a été noté qu'un manque de moyens empêchait le Gouvernement de respecter ses engagements. Le Kenya a fait valoir que des instruments adéquats et efficaces, comme l'accès à Internet et à des centres de documentation, pouvaient aider les gouvernements à sensibiliser effectivement le public. Les États-Unis ont présenté leur «dossier de vulgarisation sur les changements climatiques», destiné aux administrations des États de l'Union et des collectivités locales. Ce dossier, disponible sur CD-ROM et sur l'Internet (<http://www.epa.gov/globalwarming/publications>), offre une documentation adaptée à des publics ciblés, élaborée d'après les résultats d'enquêtes sur leur niveau de sensibilisation. Le PNUE a évoqué son expérience de la production de matériels d'information, en coopération avec les secrétariats du GIEC et de la Convention, et avec d'autres organisations. L'UNITAR, dans son exposé sur le programme CC:Train, a tiré la conclusion que les pays ayant bénéficié de cette formation étaient en mesure de fournir plus de communications nationales que les autres. L'UICN a parlé de son expérience en matière d'établissement de réseaux entre organisations et institutions s'occupant de diversité biologique, et a expliqué

comment les questions relatives aux changements climatiques y avaient été introduites. Les débats des participants à l'issue des exposés ont fait apparaître la nécessité d'échanger des produits d'information, via l'Internet, entre les Parties visées à l'annexe I et les Parties non visées à l'annexe I, et d'adapter ces produits au contexte local.

11. La réunion tenue parallèlement à la treizième session du SBSTA a comporté cinq exposés. La France a parrainé un exposé, «Youth Perspectives on Climate Change», présenté par des étudiants de troisième cycle de l'Institut universitaire technologique de Saint-Étienne. Le Honduras a décrit ses résultats dans le domaine de la participation du public au niveau national, notamment l'élaboration d'un manuel sur les changements climatiques à l'usage des élèves de l'école primaire et secondaire. Cet exposé a renforcé l'opinion selon laquelle les questions relatives aux changements climatiques devraient être intégrées aux préoccupations locales par le biais du système d'éducation ou des médias. Le Salvador a montré comment il pouvait bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres pays. Ces interventions ont également apporté des arguments en faveur de la mise à disposition, dans plusieurs langues, des produits existant dans le domaine de la sensibilisation du public. L'expérience de l'Asie a mis en lumière le travail de sensibilisation du public réalisé par le Tata Energy Research Institute (Inde). La Fondation du Devenir a décrit le travail qu'elle mène en Afrique et en Europe pour renforcer la participation et la sensibilisation du public.

12. La réunion tenue en parallèle avec la sixième session de la COP a comporté une intervention du Président de cette session de la Conférence des Parties et du Secrétaire exécutif de la Convention, puis trois exposés. Le premier a mis en évidence les meilleures pratiques des Pays-Bas, résultant de dix années d'activités de sensibilisation nationales. Il a montré comment la planification du secteur des communications avait permis de créer toute une gamme de produits dans de nombreux médias, qui avaient renforcé la prise de conscience du public. Le deuxième exposé a mis l'accent sur les réseaux régionaux et l'échange d'informations entre les petits États insulaires, par l'intermédiaire du Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet). Ce réseau novateur montre comment les décideurs de petites communautés insulaires réparties dans le monde entier peuvent, grâce à Internet, multiplier les communications sans augmenter les coûts. La troisième présentation a décrit le lancement de *Vital Climate Graphics*, un dossier d'information élaboré par le PNUE en collaboration avec le GIEC, la Convention et d'autres organisations. Bien adapté aux écoles et aux activités de sensibilisation du public, cet ensemble de graphiques dont la reproduction est autorisée, s'attache à mettre en évidence les conséquences environnementales et socioéconomiques des changements climatiques et répond à la demande de supports intéressants et faciles d'accès, formulée par de nombreuses Parties dans leurs observations. Chacun de ces exposés a présenté les meilleures pratiques dans les domaines suivants: planification et mise en œuvre des communications, utilisation d'Internet pour l'établissement de réseaux et mise au point de produits d'information de base.

C. Informations complémentaires

13. Conformément à la décision 8/CP.5, il a été demandé au Groupe consultatif d'experts d'organiser chaque année trois ateliers régionaux, en Asie, en Afrique et dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes (ALC), dans le but d'améliorer les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Ces réunions ont pour objet de faciliter l'échange de données d'expérience et d'informations sur l'établissement des communications nationales et d'identifier

les déficits en matière de ressources financières et de soutien technique, ainsi que les obstacles à ce soutien. Les débats du Groupe consultatif d'experts ont porté entre autres sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public; ils sont évoqués ici pour cette raison.

14. La réunion de la région ALC a proposé que des plans soient élaborés dans les domaines de la sensibilisation du public, de l'éducation et de la formation (FCCC/SBI/2000/INF.4, par. 78). Elle a demandé instamment qu'un soutien renforcé soit accordé aux pays de la région pour les aider à établir des plans d'action nationaux en matière d'éducation, visant à favoriser l'introduction des questions liées aux changements climatiques dans les systèmes d'éducation formels et informels. Elle a aussi demandé que l'on fournisse aux institutions nationales des équipements, une aide technique, des possibilités de formation et des systèmes d'information, et que l'on soutienne les efforts de sensibilisation du public en marge des activités d'autoassistance. Les Parties ont été encouragées à inclure dans les communications nationales pour la région ALC des informations sur les activités programmées ou déjà mises en œuvre pour sensibiliser le public (FCCC/SBI/2000/INF.4, par. 101 à 104). Afin que les pays soient en mesure d'évaluer la vulnérabilité et d'appliquer en permanence des stratégies d'adaptation, le Groupe consultatif d'experts a noté que les stratégies nationales devaient être axées sur des secteurs clefs, et qu'il convenait d'encourager la participation des principaux intéressés de la société civile (FCCC/SBI/2000/INF.4, par. 78). Il a semblé utile de fournir et d'échanger des informations concernant l'identification des besoins régionaux dans le domaine de la formation et la création d'un réseau de centres régionaux sur les changements climatiques dans le cadre des institutions et des organisations sous-régionales existantes, en s'appuyant sur les services d'experts nationaux (FCCC/SBI/2000/INF.4, par. 105 à 107).

15. La réunion régionale tenue en Afrique a noté que, lorsqu'ils existent, les programmes nationaux d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques sont inadéquats, qu'ils s'adressent à l'ensemble de la population ou à des publics ciblés (universités, instituts de recherche, décideurs, médias, industriels, éducation formelle/informelle, ONG, organisations communautaires) (FCCC/SBI/2000/INF.9, par. 54). Par ailleurs, presque tous les pays de la région participant à l'atelier manquent de moyens pour assurer l'échange d'informations régionales et la mise en place de services d'experts (FCCC/SBI/2000/INF.9, par. 55). En ce qui concerne l'évaluation de la vulnérabilité et des stratégies d'adaptation, on a souligné la nécessité d'inciter les principaux intéressés à participer à l'élaboration des stratégies d'adaptation. Des informations sur la planification de ces stratégies et leur application devraient être intégrées à l'éducation, à la formation et à la sensibilisation du public, et être notifiées dans les communications nationales (FCCC/SBI/2000/INF.9, par. 84).

16. Les participants à la réunion régionale tenue en Asie ont indiqué que, dans certains pays, le public est peu sensibilisé aux questions concernant les changements climatiques et que, de ce fait, il ne participe pas pleinement à la formulation et à l'exécution des activités permettant aux Parties de s'acquitter de leurs obligations au titre de la Convention, notamment des prescriptions relatives à l'établissement des communications nationales (FCCC/SBI/2000/INF.10, par. 68). À propos des directives de la Convention figurant dans l'annexe à la décision 10/CP.2 (FCCC/CP/1996/15/Add.1), il a été déclaré que les indications qu'elles contiennent sur l'élaboration des programmes nationaux de sensibilisation du public étaient inadéquates et demandaient à être précisées (FCCC/SBI/2000/INF.10, par. 70). Les participants à cette réunion ont déploré également l'absence des moyens institutionnels et techniques qui permettraient d'évaluer les besoins en matière de sensibilisation aux causes et aux

conséquences des changements climatiques, puis d'élaborer et d'exécuter des activités et des programmes pertinents. Ils ont fait état du manque de matériel informatique, de logiciels et de compétences pour établir et gérer des réseaux en vue de l'échange d'informations (FCCC/SBI/2000/INF.10, par. 71). Il est demandé que les pays les moins avancés (PMA) d'Asie reçoivent une aide pour créer, développer et gérer des sites Web nationaux, susceptibles de limiter les dépenses liées au renforcement des capacités et à l'échange d'informations, et que cette aide soit fournie par le biais d'une coopération bilatérale ou multilatérale (FCCC/SBI/2000/INF.10, par. 79).

17. Conformément à la décision 8/CP.5, un atelier interrégional du Groupe consultatif d'experts a eu lieu à Panama (Panama), en mars 2001, pour faire le point sur les trois ateliers régionaux du Groupe consultatif d'experts. Les participants ont considéré la question de l'éducation, de la formation et de la sensibilisation du public comme une «question intersectorielle» en relation avec l'établissement des communications nationales, les besoins et les limitations sur le plan financier et technique, et l'amélioration des directives de la Convention pour l'établissement des rapports (FCCC/SBI/2001/INF.1, par. 89 à 111, 144 et 163 respectivement). Entre autres recommandations, le secrétariat de la Convention a été invité à créer un mécanisme de centralisation des matériels sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, et à assurer sa gestion et sa mise à jour régulière. Les Parties ont été priées de communiquer à ce centre des documents dans les langues des Nations Unies, ainsi que dans d'autres langues, pour une large diffusion (FCCC/SBI/2001/INF.1, par. 108).

III. DÉBAT

18. Les informations communiquées dans la section II, Synthèse des données d'expérience, mettent en évidence un ensemble de besoins en rapport avec l'application de l'article 6. Par souci de commodité, ces besoins ont été classés en 12 grandes catégories énumérées ci-dessous. Des informations plus complètes sur ces besoins figurent dans le tableau du document FCCC/SBSTA/2001/6/Add.1 et son annexe explicative.

- Catégorie 1: Échange d'informations (cité par 70 % des sources);
- Catégorie 2: Sensibilisation du public aux changements climatiques (60 %);
- Catégorie 3: Participation du public (60 %);
- Catégorie 4: Création de sites Web (45 %);
- Catégorie 5: Inclusion des questions relatives aux changements climatiques dans les programmes scolaires (45 %);
- Catégorie 6: Fourniture de produits d'information (40 %);
- Catégorie 7: Élaboration de plans de communication (40 %);
- Catégorie 8: Accès du public aux informations sur les changements climatiques (40 %);
- Catégorie 9: Formation (40 %);
- Catégorie 10: Documents dans des langues locales (30 %);
- Catégorie 11: Financement (20 %);
- Catégorie 12: Harmonisation des données (15 %).

19. Des besoins similaires à ceux exprimés ci-dessus sont mentionnés dans la décision -/CP.6, Renforcement des capacités dans les pays en développement (Parties non visées à l'annexe I), où «l'éducation, la formation et la sensibilisation du public» figurent parmi les besoins en matière de renforcement des capacités et des domaines correspondants (FCCC/CP/2001/5/Add.1, troisième partie, I, annexe, par. 15 *n*). La nécessité de «l'intensification de la participation et du dialogue entre des acteurs et groupes d'intérêt très divers» est mentionnée au paragraphe Principes directeurs et démarche de la décision -/CP.6, Renforcement des capacités dans les pays en transition sur le plan économique (FCCC/CP/2001/5/Add.1, troisième partie, annexe, par. 11).

20. En ce qui concerne les directives données au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) à propos de l'article 6, les Parties sont informées du lancement par le FEM d'ateliers de dialogue avec les pays qui visent, entre autres, à promouvoir les campagnes de sensibilisation. En outre, la décision 2/CP.4, paragraphe 1 *c*, contient des directives sur les activités nationales en rapport avec l'article 4. Dans la décision -/CP.6, Directives supplémentaires à l'intention de l'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier, il est demandé au FEM de fournir des ressources financières aux pays en développement Parties, en particulier aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement, pour un ensemble d'activités telles qu'«entreprendre une action plus approfondie de sensibilisation et d'éducation du public et associer davantage la collectivité à l'étude des questions concernant les changements climatiques» (FCCC/CP/2001/5/Add.1, troisième partie, V, par. 1 *h*).

21. Comme il est précisé dans la section II.B, Réunions parallèles, il existe plusieurs produits d'information capables de répondre, entièrement ou en partie aux besoins exprimés. On peut citer par exemple *Understanding Climate Change: A Beginner's Guide to the United Nations Framework Convention and its Kyoto Protocol*, guide établi par la Convention et le PNUE, le dossier d'information sur les changements climatiques et *Vital Climate Graphics*, établi par le PNUE. Citons aussi le CD-ROM CC:Train de l'UNITAR et le Centre d'information sur l'article 6 établi par le secrétariat en coopération avec les Pays-Bas pour le site de vulgarisation de la sixième session de la COP (<http://www.climatechange2000.org>). En complément de ces produits d'information élaborés au niveau international, plusieurs Parties ont réalisé des ouvrages adaptés à leur situation nationale. Par exemple, le Honduras a produit un manuel scolaire sur les changements climatiques, et les Pays-Bas un livre de cours, *Government Communications and Public Information*. De même, les participants et le secrétariat ont pu découvrir lors d'une réunion parallèle le dossier d'information sur les changements climatiques à l'intention des États et des collectivités locales, conçu par l'Agence pour la protection de l'environnement des États-Unis. À noter également les rapports de l'Institut international du développement durable, en particulier *Earth Negotiations Bulletin*, qui présente régulièrement des résumés des débats qui ont lieu lors des réunions.

22. En ce qui concerne la désignation par les Nations Unies d'une Journée des changements climatiques, aucun consensus ne s'est dégagé des observations présentées par les Parties. Le secrétariat a décidé que la Conférence des Parties pourrait demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'instituer une journée des changements climatiques qui serait célébrée dans le monde entier; toutefois, cela nécessiterait de mobiliser des ressources importantes au niveau international pour assurer une médiatisation et une planification appropriées. Une autre possibilité serait de créer des journées des changements climatiques au niveau national dans le cadre des campagnes d'information.

23. On pourrait aussi envisager de faire des changements climatiques le thème principal de la Journée mondiale de l'environnement (5 juin), une année donnée, ou d'intégrer ce thème à l'une des 41 journées annuelles déjà célébrées dans le système des Nations Unies, comme la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse (17 juin) ou la Journée internationale de la protection de la couche d'ozone (16 septembre). Cette approche aurait l'avantage de ne pas exiger de nouveaux engagements de dépenses et de faciliter l'échange d'information sur les changements climatiques entre les différents secteurs de la société.

IV. OPTIONS

24. Même si des propositions ont été faites quant aux moyens de promouvoir l'application de l'article 6, les Parties devront peut-être classer leurs besoins par ordre de priorité pour que soit élaboré un programme de travail tenant compte de ce classement et que le SBSTA oriente son action en conséquence.

25. Les Parties peuvent demander au secrétariat, selon les ressources disponibles, d'organiser un atelier pour les aider à fixer leurs priorités et à définir les éléments d'un programme de travail. Cet atelier examinerait aussi comment les Parties pourraient mieux intégrer les rapports présentés au titre de l'article 6 dans leurs communications nationales.

26. Plusieurs agences des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) possèdent une longue expérience de ces questions et disposent des moyens leur permettant de contribuer à l'application de l'article 6. D'autres organisations régionales et intergouvernementales, ainsi que de nombreuses ONG, travaillent dans des domaines en rapport avec la sensibilisation du public.

27. Les Parties peuvent demander au secrétariat, selon les ressources disponibles, de continuer à présenter les enseignements tirés de leurs activités, les meilleures pratiques et les produits d'information élaborés par les Parties, les agences des Nations Unies, les OIG et les ONG, sur un site Web centralisant les informations, similaire à celui mis en place pour la sixième session de la COP (www.climatechange2000.org).
